Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or di along interior margin / La reliure serrée causer de l'ombre ou de la distorsion le marge intérieure.	peut		certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

LATVILL CICIERURES. MOUTBREAL.

NOUVELLE LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE CHARTRES. Je commence par une remarque importante on même fondamentale. Si la direction et l'esprit de l'Université n'excitaient pas, chez les parens religieux, de vives craintes sur la conservation de la foi et des mœurs de leurs enfans; si les doctrines professées par des écrivains qui exercent un immense ascendant au sein de cette institution ne devaient pas produire chez les jeunes gens qu'on lui consie une lamentable consusion d'idées, source infaillible des plus grands dérèglements dans la conduite morale ; si les catholiques, et en général les gens de bien étaient tranquilles sur ces inconvénients énormes, personnes n'aurait récamé ou ne réclamerait. Du moins les plaintes seraient rares. Les hommes instruits et judicieux blameraient, à la vérité, des méthodes qui, à force d'accumuler dans l'esprit des enfants mille choses disparates, laissent dans la réalité leurs têtes vides, ou, ce qui est pire, pleines de connaissances tron quées et confuses. Mais enfin les vertus seraient sauvées ; on ne bénirait pas l'Université, mais on la souffrirait ; les chaînes

. Vol. S.

rature, de l'habitude du travail et des connaissances les plus essentielles. Telle est la disposition des catholiques du royaume. Mais ils réclament soit par eux-mêmes, soit par l'organe de leurs pasteurs; mais ils demandent vivement qu'il leur soit permis de donner à leurs enfans des maîtres de leur choix, parce qu'ils sont convaincus que notre corps enseignant n'offre, en général, aucune súreté pour les sentiments religieux des jeunes gens commis à ses soins. Voilà leur pensée, et, si elle est fondée, c'est une effroyable tyrannie et une violation ouverte et révoltante de la Charle, qui assure à tous la liberté de conscience et des cultes, que de refuser leur demande.

du monopole paraitraient moins pesantes, parce que du milieu de leurs etrein-

tes sortirait une foi sincère, éclairée et ferme, accompagnée de quelque litté-

C'était donc sur ce point que MM. les rapporteurs devaient porter la lumière avec le plus de sollicitude et de zèle. Hs devaient, et au fond c'était la presque toute leur mission, prouver par des faits, si cela était possible, aux catholiques, aux chrétiens, que leurs craintes étaient imaginaires et que l'U-niversité n'était pas l'inévitable tombeau de toute conviction religieuse et des grands et précieux effets qui en résultent. Or, en a-t-on usé ainsi? At-on donné cette satisfaction à des millions de Français? Ecoutez: On n'a point fait d'enquêle; on n'avait point de mission pour cela! C'est la déclaration que M. Thiers a faite à la Chambre. Mais quoi! dans une affaire où il s'agissait de savoir si notre jeunesse était nourrie de ces hautes pensées qui sont le fruit le plus pur de la raison et le seul garant assuré du bonheur privé et public, ou bien si elle était infiniment plus à plaindre que les enfants des sauvages eux-mêmes, à qui on apprend du moins à craindre un Etre supérieur et à honorer le Grand-Espril, dans une telle affaire vous vous étes chargés de parier, de prononcer, de fixer les opinions des législateurs d'un grand peuple, sans avoir recueilli aucune consaissance authentique. On n'a point fait d'enquête! Quoi de plus incroyable et de plus affligeant! qu'on souffre une comparaison. Un magistrat fait devant ses collègues le rapport d'une affaire civile dont les suites doivent être immenses et dont la décision dépend de la connaissance de faits nombreux et compliqués. Ce magistrat parle longtemps et avec beaucoup d'esprit, si l'on veut. Mais on remarque dans sa harangue ces mots: On n'a rien constaté; on n'a point fait d'enquête; Ah! quel sern l'effet de ces paroles ? Il est aisé de le dire. Ce eri s'élèvera aussitôt de toutes les parties de l'auditoire indigné : Quoi! c'est avec cette légéreté que vous traitez de grands, d'énormes intérêts! C'est ainsi que vous vous jouez de la fortune des particuliers!... Je le demande, peut-on s'empêcher de faire, dans le sujet présent, une plainte semblable, en termes plus menages, peut-être, mais avec une douleur et une tristesse mille fois plus profondes! Hélas! il s'agit ici de l'accomplissement universel du devoir le plus sacré et tout à la fois de la fortune et de tout l'avenir de la France.

On m'opposera peut-être que M. Thiers a fait venir des maîtres de pension séculiers et même ecclésiastiques, qu'il les a interrogés et qu'il a mis à profit leurs renseignements. La réponse est aisée. Il n'y a personne qui ne voie que vouloir fonder sur le résultat de quelques courts entretiens avec un très petit nombre de personnnes la décision de l'une des plus grandes affaires qui ait été agitée chez un peuple, c'est une prétention insoutenable et qui n'a même rien de sérieux, surtout dans le cas présent. Car, sans m'arrêter à faire observer que des hommes de qui l'Université tient dans ses mains toute l'existence et toute la fortune,n'ont pu s'expliquer sur son compte qu'avec de forts grands ménagements et une extrême réserve, sass rappeler qu'une de ces persounes consultées a désavoué publiquement le sens et de l'élever plus haut; blasphême indigne, et qui suppose follement qu'une

donné par M. Thiers à ses observations, il est visible que les maîtres de pension dont il s'agit, résidant à Paris ou dans les environs, n'ont pu parler pertinemment de ce qui est étranger à cette sphère, ni rapporter mille particularités et mille faits concernant tant d'écoles universitaires répandues sur la

surface d'un royaume aussi vaste que le nôtre. Que s'ensuit il ! c'est que le rapport de M. Thiers (et ceci peut s'étendre à celui de M. le duc de Broglie) n'a aucune base authentique dans une enquête régulière, et qu'il ne tire qu'un appui très fragile des informations privées. Autre conséquence irrécusable. M. Thiers, à défaut d'une connaissance positive des saits, n'a pu avoir d'autre règle que ses conjectures, et impressions qui lui sont propres et sa manière habituelle de voir les choses. Assurément il ne trouvera pas mauvais que je rappelle ici que son admiration pour Voltaire va presque jusqu'à la passion. Rien n'est plus notoire. D'ailleurs, son rapport seul en est la preuve. On voit qu'il est singulièrement enclin à déprimer les ministres de la religion. Il insinue très clairement que les évêques ont été imprudents, violents, presque factieux dans leurs réclamations, comme si notre dévoucment à la religion et même à la patrie ne nous faisait pas un devoir de jeter un cri d'alarme à l'apparition d'un danger qui peut entraîner la ruine de l'une et de l'autre. Il blâme les adhésions du clergé du second ordre, lequel avait été provoqué et comme interpellé du haut d'une tribune lég s'ative, et dont l'intime et admirable union avec ses ches aurait été comblée d'éloges par M. Thiers lui-même, si elle avait éclaté, en pareille occasion, dans un autre corps. Enfin, l'auteur du rapport sait à la Chambre élective prononce, en termes, à la vérité, moins méprisants que ceux qui ont été employés sur le même sojet par évi. de Broglie, prononce, dis-je, que les études dirigées par les ecclésiastiques sont très faibles et très mauvaises, ce qui est absolument contraire à la vérité et d'ailleurs fort peu croyable dans la bouche de ces deux hommes d'Etat, puisqu'il n'y a point eu d'enquête.

J'ajoute à ces indices ces mots que M. Thiers a proférés, il y a quelques mois, au sein d'une honorable commission: Dieu veuille, s'il vieul encore un Voltaire, qu'il ait autant de bon sens et d'esprit. D'après ces paroles, Al. Thiers ue peut être que très disposé à se rendre l'imitateur du philosophe de Ferney, autant qu'un homme d'un talent si extraordinaire peut être imité. Or, dire qu'un discours ou un exposé où la religion est mêlée a été écrit suivant la manière et l'esprit de celui qui répétait souvent à ses amis: Ecra sans l'infâme, c'est indiquer assez le degré de confiance que cette œuvre doit raisonnablement faire naître. Non, je ne blesserai pas sans doute les convenances en appliquant à M. Thiers un mot de Bessuet à Fénélon: Il a de l'esprit à faire trembler. Mais il n'en est pas moins vrai que son rapport, où brille au plus haut degré cette souplesse, cette subtilité si vantée que rien n'embarrasse et qui peut donner des couleurs à tout, il n'est pas moins vrai que ce discours, considéré quant au fond, n'a aucun poids, aucune autorité,

aucune valeur. Je crois l'avoir clairement démontré.

Passons à une autre considération plus sorte encore que ce qui précède. Cette nouvelle reflexion ne demandera que peu de mots par le soin que j'ai pris, dans mes lettres précédentes, d'inculquer, de répéter peut-être surabondamment des traits étonnants et nombreux des nouveaux écrits philosophiques.

Le chef de l'éclectisme règne en maître et en roi dans la sphère supérieure des études universitaires. Il y dispose des places, des honneurs, des gros traitements. Jamais potentat no se montra plus jaloux de son pouvoir. ne soussire pas même l'idée qu'on puisse toucher au plus petit ornement de sa magnifique couronne. On l'a vu en dernier lieu dans la Chambre des Pairs. Or, qu'elles sont les pensées et les enseignements de M. Cousin? Ses écrits respirent, sont les pensees et les enseignements de M. Cousin i Ses certs respirent, soutiennent le panthéisme. Jamais personne ne l'a professé dans des termes plus clairs, plus significatifs, plus évidents. Il prétend que la raison humaine est le véritable homme-dieu. Il couvre d'opprobres l'Église chrétienne en avançant que ce n'est pas l'affaire de ses ministres de savoir ce un'ils disent ni ce qu'ils font. Dès là plus de morale, plus de religion, plus de devoir : car, que peut exister de nes passions un dieu-matière, un sanceur devoir ; cer, que peut exiger de nos passions un dieu-matière, un sauveur, On m'arrête ici, et l'on me dit : Prenez garde, M. Cousin a déclaré plu-

sieurs fois qu'il n'était pas panthéiste, et il a témoigné dans un passage célèbre, et même devant la Chambre, qu'il respectait, qu'il aimait le christianisme. (Je le crois saus peine, puisqu'il a bien voulu promettre de le protéger intelligence humaine peut exhausser, porter à une perfection plus haute l'ou- des enseignemens de l'Université et fidèle ininge de son esprit, aurait pu Oui, il a protesté souvent, et surtout quand le temps le vrage d'un Dicu). demandait, de sa parfaite orthodoxie. Mais qui pourrait se méprendre sur la valeur de ces démonstrations? Qui ne sait que les encyclopédistes parlaient aussi en vrais chrétiens et en fermes croyants dans certains articles de leur vaste collection? Mais ils avaient soin de placer au bas des renvois, qui indiquaient au lecteur d'autres articles où le fond de leur pensée et leur audacieuse incrédulité se montraient sans ménagement et sans voile. Qui a poursuivi avec une haine plus froide et plus profonde le christianisme que l'académicien D'Alembert! Et pourtant ouvrez son éloge de Jean Bernouilli vous y lirez ces paroles: Bernouilli tenait fortement à la religion, à ces rérites necessaires aux hommes, que Pascal a defenducs, que Newton croyait et que Descartes a respectées. Ainsi s'exprimait D'Alembert. Et cependant il n'y avait pas un homme intelligent et un peu instruit des choses de son temps qui ne sût que le célèbre géomètre était le promoteur le plus zélé de l'impiété voltairienne. Certains signes dont l'interprétation ne pouvait échapper qu'à des esprits simples et à des dupes, apprenaient d'ailleurs à tout le monde que ces hommages rendus dans certaines circonstances à la religion, n'étaient que des formules de cérémonies, ou qu'un langage de commande et de politique. De pareils signes, de semblables indices nous manquent-ils pour découvrir le vrai sens des livres de Cousin ? Hélas! il ne s'en offre que de trop nombreux et de trop convaincants! Eh! que signifie cet inexprimable enthousiasme pour Spinosa, qu'il va presque canoniser, comme l'observe M. Gioberti ! Qui peut croire à ses protestations, quand, après les avoir faites avec grand bruit, il reproduit dans les éditions subséquentes de ses ouvrages, et sans ombre d'adoucissement ni même de palliatif, les mêmes propositions qui avaient crévolté tous les esprits éclairés et tous es gens de bien? Comment se fait-il que la plupart de ses doctrines impies se retrouvent dans les livres des professeurs ses disciples et ses amis? Quel indice plus frappant que la déclaration que fait M.Jouffroy dans ses Mélanges, qu'après avoir suivi les cours de M. Cousin, il reconnut qu'il n'y avait plus rien qui ful debout dans son esprit, que sa foi, auparavant si vive, était éteinte, et qu'il ne conservait plus aucune étincelle de la lumière qui avait brillé jusque la à ses veux, et où il trouvait tant de consolation et de charmes? Je pourrais ajouter d'autres traits; mais ce que je viens de dire n'est-il pas plus que suffisant pour démontrer que la philosophie prétendue de M. Cousin, de cet auteur qui a tant d'ascendant sur les maîtres et les élèves de l'Université, ne se compose en grande partie que d'erreurs trop réelles et d'impietes aussi absurdes que subversives de tout culte, de tout ordre et de toutes vertus?

Les cours d'histoire inconnus jusqu'à nos jours qu'on fait dans les classes inférieures, ces cours, dis-je, où le dénigrement et le ridicule sont jetés à pieines mains sur nos dogmes, sur les papes et sur les autres ministres de la religion de nos pères, présentent un danger encore plus effrayant que l'éclectisme lui-même, parce qu'ils s'adressent à des enfans, dont le jugement est moins ferme et l'âge plus crédule et plus susceptible d'impressions.

Et cependant toute la jeunesse de ce royaume est forcée de suivre ces cours, inévitable principe de préventions irréligieuses et déplorables qui vont se fortifier et s'enraciner au pied des chaires de la philosophie éclerique.

Tel et parmi nous l'état présent des choses par rapport à l'éducation. Qui pourrait le contester l' Cette situation est intolérable. Je l'ai dit en commençant, on se résignerait à la servitude qui gêne, mais on ne peut souffrir l'impicté, qui corrompt, qui aveugle, qui va chercher jusque dans le ciel l'Etre des êtres pour le dégrader, pour le travestir indignement, pour le livrer à l'insulte et au mépris de tout le genre humain. Voilà ce qui révolte et dé-

On a dit, on a crié qu'un corps formé par Napoleon dans des vues personnelles, et qu'il avait au reste soumis à des conditions qu'on a bien su éluder, perdait toute notre jeunesse, répandait sur elle à grands flots les poisons du scepti-cisme. On a indiqué les sources de ces erreurs lamentables; on a désigné les livres qui contiennent et qui circulent avec autorité et privilège dans toutes les maisons universitaires. Qu'a-t on fait ! que fait-on ? On nourrit le mal au lieu de le guérir. On ne veut pas qu'il existe dans notre patrie une seule école qui ne soit attachée par des liens de fer à ce corps, lequel, dépositaire et dispensatour en titre de ces trésors de funestes doctrines, continuera donc à régner partout, à voir tout plier et prosque tremb'er sous son crédit immense : à ce corps qui,par mille movens d'action et de contrainte extérieure ou morale fait fléchir tous les obstables toutes les résistances qui s'opposent à son extension, laquelle semble ne plus connaître de limites et fera tot ou tard de ces dominateurs de pensionnats et de collèges les véritables maîtres de la France; à ce corps qui, par son ponvoir excessif et sans contrô-le, par une multitude de ressorts auxquels il donne le mouvement, par son conseil souverain, par ses recteurs, par ses inspecteurs sans nombre, fait pénétrer en tous lieux les ordres qu'il envoie, l'esprit qui l'anime, les maximes dont il profite ; à ce corps le plus apre e' le plus habile qui fût jamais à s'assi- lant aux laboureurs qu'à toute heure il faut prier, et aux populations voisimiler tout ce qui le touche, tout ce qu'on met en rapport aver lui; enfin, à ce corps qu'une loi inflexible rend maître absolu des cours des jopnes gons dont il no peut point contenir les passions, et de leurs int digences maissantes qu'il égare, qu'il affranchit de tout frein, qu'il blesse à mort.

Et d'où viennent tous ces maux? Pes doctrines. Et où sont consignées ces doctrines ? Je le repète, dans des livres qu'on no s'est pas donné la est aujourd'hui dans toutes les houches ; beaucoup de personnes l'ont admipeine d'examiner, qu'on avait sous la main, et qu'on u'a pas, à ce qu'il pa- rée de leurs propres yeux, beaucoup d'autres la connaissent sans l'avoir vue, ridi. vontu soutement percourir, tandis one o était là tout le poud de la four le mond, en a enterila meter. questione tradit que la justification, la rett impossible, de ce rer'e, source !

scule justifier ou du moins excuser la confirmation du monopole et l'impitoyable refus de laisser aux pères de famille, suivant la promesse de la Charte, le choix libre des instituteurs de leurs enfans.

Que conclure de tout ceci? C'est que dans aucun sénat, dans aucun conseil public, dans aucune assemblée delibérante, on n'a jamais entendu un rapport plus illusoire, plus propre à jeter dans une voie fausse et désa treuse ceux à qui il traçait la route, en un mot, plus vide des hautes considérations qu'il devait renfermer, que les immenses plaidovers enflés et surchargés de détails minutieux et matériels qu'ont prononcés le noble pair M. de Broglie et l'hon. M. Thiers.

Your parlez bien haut, me dira-t-on; oui, je parle haut, parce que mon caractère, mes cheveux blanes, la droiture de mes motifs, la grandour incomparable des intérêts, et. j'ose le dire, un peu de ce zèle que la foi allume dans les àmes, m'y convient et m'y autorisent. Qu'est-ce donc que votre liberté de la presse? Ne serait-ce qu'une chimère, un jeu ou un piège? Quoi ! elle couvre et donne, suivant vous, le droit de jeter au sein de la multitude les déclamations les plus furieures de l'anarchie, les calomnies les plus sales et les plus absurdes noutre notie grand, notre bienfaisant, notre sacré ministère, les productions les plus infâmes, les plus monstrueux blasphêmes de l'athéisme, et il n'y aurait que Dieu, Jésus-Christ et son Eglise que ce privilége ne regarderait pas! Aveugles et incurables ennemis d'une religion immortelle, vous voulez que neus nous taisions; mais pourquoi? puisque nous ne disons rien qui ne soit vrai, souverainement utile et notoire. Sachez-le bien, movennant la grâce de celui qui nous fortifie, il ne vous sera point donné de nous rendre laches et muets. Non, non, vous ne transformerez jamais en popes grees des prêues cafans de la France. N'avezvous donc pas hérité des maximes des révolutionnaires les plus fouqueux. vos dévanciers? Ils déclaraient, dans leur langage burlesque, que nous étions des officiers de morale. Mais cette qualité peut-elle nous appartenir, si nous ne sommes pas en môme tems les gardiens, les défenseurs fidèles de la règle et des mœurs. Soyez donc conséquents avec vous-mêmes. Ne nous empêchez pas de remplir notre d'voir, ou si vous en exigez l'abandon et le sacrifice, commencez par bouleverser la société entière. Otez à chacum ici-bas sa tâ he et sa fonction, désarmez vos guerriers intrépides, faites descendre vos magistrats de leurs tribunaux, défendez aux agens du trésor public de le grossir ou de le renouveler par la levée des sub-âdes qu'ils sont charges de requeillir. Alors nous nous tairons. Mais que dis je? non, rien ne pourra obienir de nous cette prévarication et cette basse se. Au contraire nous crierons p'us hant encore. Pius le bouleversement sera grand, plus les remêdes d'une vertu supérieure et seuls infaillibles seront necessaires. Quels sont ces remèdes ? C'est le silence unposé à un orgueil effréné, c'est l'acquiescement aux vérités reconnues par tous les siècles, par tous les grands hommes, et qui sont le salut des peuples; c'est la foi, c'est le retour à cette tendre et infinie miséricorde, laquelle calme les tempétes, étouffe les discordes, rapproche les cœurs, et qui peut seule délivrer notre société, ou tout est souffrance, tout est plaie, des maux secrets ou extérieurs qui l'accablent de tout is parts, qui la tourmentent et la dévorent.

J'ai Phonneur d'être, etc.

† CLAUD. HIP, Evêque de Chartres.

->00 ⟨\$> \$101 -

LA COLONIE AGRICOLE ET PÉNITENTIAIRE DE METTRAT.

A une liene et demie de Tours, sur le plateau d'une colline, s'élève un petit village d'une construction toute helvé ique. Les maisons, symetriquement rangées des deux côtés d'une large pelouse, s'officent aux y aux du voyngeur avec toutes les grâces nai es et pitteresques du chalet des montagnes. A l'abri de larges la tures se developpent, jeunes encore, mais déjà vigoureux des cons de viene qui, mariés à la tige flexible du houblon, embrassent l'habitation comme d'un vaste réseau de verdure. Sur le devant, un petit parterre, où les volubilis grimpans enchent la mudité de leurs racines sous des tousses de ré-édas et autres flours mode-tes, sorme ce que t'un appelle le jurdin de la fimille. A côié de la maison est un vaste hangir où sont rangés avec ordre des instruments aratoires de toutes formes et de toutes grandeurs, indiquant que là habite un peuple de travailleurs, que l'enfance participe aux rudes travaux de la campigne et paie sa part des sueurs qui feront germet le grain et lui donnéront sa sub-istance de chaque jour.

A l'extrémité de la double rangée de maisons apparaît l'église, hatie comme tout le reste du vill que, de briques et de ciment, mais dont la forme modeste et grac cuse aucse un habile ouvrier. Soutenue par un portique ausst solide qu'élégant, s'éleve, svelte et légère, une fleche moitié gothique, moit è moderne, symbole de la prière tonjours vig lante et attentive, rappenes que ce peuple my técteux qui vint un jour s'établie dans leurs campagnes, conservant ses habitudes, son costume, ses féres, là it des antels à ldivinité et va l'adorer dans son temple. Quel est ce village, ce peuple extraordinaire, cette colonie qui comble être venue s'établir à la mamère untique? C'est la colonie de Mettray. Le nom de la colonie de Mettray

C'est qu'en effit, c'est que que chose d'écontant de nos jours qu'une œu-

vre de charité établie sur une aussi raste échelle; c'est que le cœur qui en- [peu des sarcasmes et des froids conseils d'une timide bienveillance; qu'on vre de charie établie sur une aussi vaste ecucine; a est que le com qui co-fanta cette pensée, et l'esprit qu'ila mûnit et la fit passer à l'acte, étaient bien larges de dévouement et d'énergie. Expliquens-nous. Tout le mon-de san, on plutôt ne sait goère que 3,000 enfants croupissent dans les pri-sons, en vertu de cet article du Code pénal qui les acquitte, pour avoir, vu leur jeune âge, agi sans discernement, et les retient pour être élevés. Bon lour jeune age, ogi sans discernement, et les retient pour être élevés. Den! élevés! quelle maison d'éducation! une maison centrale! Pour mentor, un guiche ier qui, le clus souvent, est cent sois pire qu'eux ; pour modèles, des mourtriers, des infames, des hommes tout couverts d'iniquités, qui leur apprennent des vices que ieur jeunesse leur avait laissé ignorer, les instruisent dans la science du vol, du meurire, de tous les crimes, les entretiennent sans cosse de leurs criminelles espérances! Et puis, ces enfans livrés à leurs propres idées, à ces inclinations qu'ils ont apportées la plupart du se in de leurs familles, tous, de la vie de vagabondage qu'ils menaient avant que la main de la justice humaine ne vint s'appesantir si lourdement sur eux, se les communiquant, encourageant les plus timides, s'enherdissant mutueliement à parrourir désormais sans honte et sans remords la carrière qui adait s'ouvrir devant eux en même temps que les portes de la prison, c'està-dire mener une vie d'infamie et de crime, jusqu'à ce que se referment de nouveau, pour ne plus s'ouvrir, ces portes qui avaient en-eveli leur jeunesse, et vu s'éteindre en eux ju-qu'à la moindre étincelle de l'amour du bien! Croiton que j'exagère? mais co sont des faits; c'est ce dont nous sommes témoins tous les jours. Et en pourrait-il être aurrement ? Ces enfants, sorunt déjà hommes de la maison qui les a re enus si longtemps, eussent-ils la résolution de mener désormais une vie honrête, se trouvent en quelque sorte dans la fatale nécessité de retourner vers le crine. Partout ils n'éprouvent que répulsion et dédain. Une injuste prévention, sondée, non sur la vie qu'ils monent dans les prisons, mais sur leur détention, les fait rejeter de ce qu'il y a d'honnête dans la société; on s'obstine à ne voir en eux que des réclusionnaires. On ne remarque pas qu'ils étaient jeunes et très jeunes quand ils ont commis une première faute qui n'a pas même pu être condam-On oublie ou on ignore que beaucoup de ces pauvres enfants ne sont coupables que de mendicité ou de vagabondage enfantin ; que les plus conpables d'entre eux doivent leur malheur aux funestes exemples d'une mauvaise famille aux barbaries d'une belle-mère marêtre ou d'un beau-père inhu-, main. Interrogez là-dessus les enfants de Mettray, ils vous donneront de terrible renseignemens; par leurs expressions naïves et sans fard, il vous dévoileront des mystères affreux que vous n'auriez jamais soupçonnés.

Il est veni qu'il s'en trouve d'une perversité précoce, nés avec des inclinations effroyables pour le vice, inclinations qui, surexcitées par l'exemple, nourries dans une suneste indépendance, promettaient des fléaux terribles à la société. Mais doivent-ils être mandits? Ces pensées, ces actions qui étaient devenues des crinies chez eux, n'étaient pourtant que les effets de ce que l'on appelle un carretère d'fficile chez les autres enfants. Une éducation sévère, attentive, cût détourné ces penchans violens ; ils se seraient postés au hien avec autant d'ardeur qu'ils en montrent pour le mal. Ils sout done tous beaucoup plus malheuroux que conpables, et cependant ils sont asserés, franchissant le seuil de la prison, que leur avenir est voué à l'infamie. Voilà ce qui les travaille, ces enfants détenus; voilà ce qui rend presque toujours infructueux et la charité d'un aumônier, qui n'est là que pour constater son impuissance, et le zèle a'un directeur ami du hien et qui veut le faire revivre dans l'âme de ces enfants. Et il faut le dire ici, plusieurs maisons centrales offrent parfois à l'intérieur des spectacles bien consolans pour la religion et pour la société. De dignes aumôniers, d'habiles directeurs sont parvenus, à force de fatigues, de précautions et de soins, à ramener beaucoup de ces ensants à des sentiments meilleurs; on en a vu de sincèren ent vertueux, exemplaires, et Dieu récompensera le zèle ardent de ces hommes, Ainsi Fontevrault, ainsi la Roquette. Mais qu'on remarque bien ce mot : à l'inférieur. Les faits sont encore là pour prouver que la bonne conduite de ces ensants ne dépasse guère le plus souvent le seuil de la prison. poussés de tout le monde, ils se trouvent de nouveau exposés à l'influence d'une mauvaise famille, au contact impur de tout ce que la société a de plus infime, parce que là sculement ils trouveront accueil. On refuse à leurs bras un travail honnéte pour les nourrir, à leur ame une sympathie qu'ils se sententile droit de demander, et un crime cette fois les replonge, grands coupables, dans ces demeures d'infamie d'où ils ne doivent plus sortir.

Frappe de si terribles conséquences, ému d'une compassion toute patervelle. M. Demetz entreprit d'apporter au malheur un soulagement efficace. Le solut de ces ensanes, leur réhabilitation, tel sut le point où se butta son esprit. Il s'en ouvrit à M. le vicomte de Brétignères, son intime ami, et trouva dans le cœur de ce noble soldat un écho qui retentit délicieusement

Que de sacrifices ils vont s'imposer! A part les satigues d'une pénible administration qu'ils préfèrent, l'un à une position élevée dans la magistrature, l'autre à une retraite passible où il se reposait des longs travaux de la guerre, des humiliations de toutes so tes les attendent. Sans doute quelques hommes de charité applaudiront à leurs pensées, mais la trouveront téméraire. Partout on les traisers d'otopistes et de rêveurs ; car, dans notre sièele, on a bien de la peine à croire aux grandes entreprises, alors même qu'elles sont dans un état complet de réuseite. La froide raison leur représente tout cela ; mais, que leur importe, leur parti est pris ; ils iront frapper à la

leur donne quelque chose pour leurs enfants, ils assument tout sur leur tête. On les connaît, ils sont hommes d'honneur, au moins rien de flétristant pour eux ne sera soupçonné dans leur conduite. Ils ont foi en une œuvre où ils ont mis et leur fortune et leur cœur; elle réussire. Telle est l'histoire des commencements du Mettray. La colonie s'élève, et, le 22 janvier 1840, 11 enfants y sont placés sous la surveillance de jeunes contre-maîtres et d'un vieux marin, homme au noble dévouement, qui partagent avec les directeurs toutes les fatignes et les difficultés de l'éducation de cette nouvelle population.

Et on comprend qu'elles ont dû être grandes tout d'aboril.

Ces enfants qui, avant leur détention, étaient habitués au vagabondage à une suneste indépendance qui leur permettait de tout voir, de tout entendre, de tout faire, et qui, par là-dessus, avaient respiré l'air fétide des prisons; ces enfants, dis-je, demandaient des soins qui, malgré leur petit nombre, étaient immenses. Ajoutez à tout cela que, pour essai, on avait envoyé ce que l'on appelle les plus mauvais sujets dans les prisons. Ces ensants, dérobés aux verroux et soudainement rendus à la liberté, au milieu des champs, ne devaient-ils pas être ientes d'en prendre la cle. Quel motif avrait pu retenir des ensans ami. d'une tiberté entière, et qui trouvaient une si belle occasion de la recouvrei? car, tous ceux qui ent vu la colon e du Mettray savent qu'il n'y existe ni portes, ni murailles; que, la nuit comme le jour, les colons peuvent s'enfuir et franchir la légère ceinture de genevriers plantés seulement pour masquer l'enceinte de la colonie. Mais ils étaient en mains d'hommes aussi habiles que dévoués. Les contre-maîtres, façonnés à l'image de leurs chefs, secondaient puissamment leurs efforts et ceux du digne aumônier, homme vraiment revêtu de toutes les vertus sacerdotales, et qui joint à l'érudition un zèle, un dévoucment, une modestie aussi rares qu'estimables.

Ils sont vibrer au cœur de ces enfants une fibre qui jam ais dans un Français (c'estleur expression quand ils parlent aux enfants) n'est insensible. Ils leur disent qu'ils sont prisonniers sur parole ; que d'eux dépend non seutement leur salut, mais l'avenir de tous ceux qui doivent venir après eux; qu'à leur garde est confié le succès de la colonie. Alors, il fallut voir comme l'honneur se réveilla tout à coup dans ces pauvres êtres, et comme, avec l'honneur, surgirent les bons sentiments, les généreux instincts, une piété Jouce, et l'amour de tout ce qui était beau et honnête. Au bout de quelques. mois, le succès était complet ; ces enfants étaient méconnaissables. lieu de cette timidité hypocrite et basse qui cache toujours quelque arrièrepensée de mal, on voyait régner sur leur visage une doi ce sérénité, indice calme de leur âme retrempée dans la vertu et l'honneur, une modeste fierté qui leur faiszit lever le front sans crainte, et attestait que désormais on pouvait espérer en eux et de hors citoyens, et des désenseurs de la patrie aussi braves qu'exemplaires ; eux que l'état de souffrance et d'ignominie qu'ils trainsient dans les prisons devait en exclure à jamais. Mes pensées, comme mes expressions, peuvent paraître banales; mais que l'on sache bien que ce sont ces mois répétés sur tous les sons, chantés sur tous les aire, succès, lauriers, français, qui ont fait le succès de Mettiny, par la raison toute simple qu'ils étaient nouveaux pour ces enfants.

A continuer. ⊃IOI& **®** & !D!⊂

BILLS.

Pour le soulagement des Marins navfragés et indigents, dans certains cas y mentionnés.-M. Procureur Gér. Smith.

Attendu que les marins naufragés, et autres marins indigents malades, formant partie de l'équipage des navires ou vaisseaux marchands du Royaume-Uni qui, pendant la saison de la navigation, fréquentent le port de Québec et les autres ports de mer du Canada, sont souvent forcés par des accidents, des adversités, d'hiverner à Québec, ou ne trouvant pas d'emploi, ni d'asile temporaire pour les marins pauvres et naufregés ils deviennent fréquemment pendant la saison d'hiver, et jusqu'à ce qu'ils trouvent de l'emplei au retour du printemps, à charge au public, et subsistent à l'aide des aumônes volontaires qui leur sont accordées par des personnes humaines et charitables ; et attendu qu'il n'est que juste d'affecter une modique part des fonds provenant du dioit de tonnage perçu en vertu de l'Acte ci-après mentionné de la législature du Bas-Canada, pour accourir les dits marins naufragés et indigents, soit en leur dennant les moyens de se rendre au port de mer le plus voisin pour y trouver de l'emploi, ou de se n aintenir jusqu'au retour de la saison de la navigation, et jusqu'à l'arrivée des vaisseaux d'outre mer :- A ces causes qu'il soit statué, etc.

Et il est présentement statué par la dite autorité, qu'il sera lois ble au Gouvernement, ou à la personne chargée de l'administration du gouvernement pour le temps d'alors, et chaque sois qu'il le jugera nécessaire, d'affecter à même les fonds provenant des droits imposés par l'Acte de la Législature du Bas-Canada, passé dans la sixième aunce du règne de feu Sa Majesté le roi Guillaume Quatre, et intitule : " Acte pour pourvoir au traitement médical e des Marins malades," une somme n'excédant pas, dans le cours d'aucon hiver,

deniers courant, pour le soulagement temporaire des marins naufragés et indigents d'outre-mer qui, par l'infortune ou d'autres causes qu'ils n'ont pu controler, (et non par la désertion ou leur propre incondeite.) auront été detenus pendant l'hiver à Québec, ou dans d'autres ports de nier ou places du porte de leurs amis, au nom de la religion et de l'humanité; ils s'inquiètent | Bas-Canada. et qui ne peuvent se procurer par leur travail des moyens de

porter au port de mer le plus voisin pour y trouver de l'emploi ; et il sera rendu compte de l'emploi des dits demors qui seront appropriés sur ce fonds, de temps à autre, conformément à cet Acte, comme il est rendu compte de tous les autres deniers qui sont payés sur ce fonds, en vertu de toute loi en force à cet 'égard.

Acte pour autoriser la saisie d'une certaine partie des salaires des affaires publics, en paiement des dettes des dits fonctionnaires.

Attendu que la loi exempte de saisie et arrè, en paiement de jugements obtenus dans les cours de justice de Sa' Majosté en cette province, les salaires des officiers placés sur la liste civile, et des autres fonctionnaires publics de Sa Majesté payés sur le trésor et les fonds consolidés des revenus de cette province; et attendu que cette exemption occasionne fréquentment de graves inconvénients, au préjudice de ceux qui ont des réclamations justes et légales, on des demandes pécuniaires à faire valoir contre les dits officiers et fonctionnaires publics, et qu'il est nécessaire d'adopter quelques dispositions législatives pour y remédier :- A ces causes, qu'il soit statué, etc.,

Et qu'il soit statué par la dite autorité, que depuis et après la mise en vigueur du présent acte, tous les salaires, pensions et appointement de quelque nature que ce soit, payables à tout officier ou fonctionnaire publics de Sa Majesté sur le trésor ou sur le fonds consolidé des revenus de cette province pour services passés ou futurs, pourront être saisis entre les mains du receveur-général de cette province, ou de toute autre personne remplissant les fonctions de cette charge, par saisie et arrêt suivant la loi, et de la même manière que l'on pourrait saisir entre les mains d'un tiers, toutes autres sommes d'argent qui leur seraient dues, après jugement rendu par aucune cour de justice de Sa Majosté ayant juridiction compétente en cette province.

II. Et qu'il soit statué, qu'il sera loi-ible à toute personne qui avra obtenu un jugement contre tout tel officier, fonctionnaire public, serviteur du gouvernement de Sa Majesté ou pensionnaire dont le salaire, la pension ou les appointements sont ou seront payables comme susdit sur le fond conso ide des revenus de cette province, d'arrêter en la manière et forme usitées et ordinaires, conformément à tel jugement, curre les mains du recexeur-général de Sa Majesté de la province, ou autre personne remplissant les fonctions de cette charge, tout sala're,pension ou appointements qui seront des an défendeur à l'expiration du trimestre non écha de l'année courante, (ou à l'expiration de l'époque de l'année fiscale où tels salaire, appointements ou pension seront payables), et ainsi de suite pour les trimestres ou périodes suivantes, jusqu'à ce que la somme saisie soit égale à celle portée dans le dit writ; mais le montant saisi ne devra pas excéder la moitié de la somme due à la fin de chaque trimestre non échu, pour, sur le tout, attendre le jugement de la cour à l'égard de la dite saisie; et s'i intervient des créanciers ou des opposants, les dits deniers seront d'attribués ainsi que la dite cour l'ordonnera.

III. Et qu'il soit statué que, de quelque cour que le writ de saisie-airê sera émané, si la signification en est faite au receveur-général en personne, ou à la personne remplissant les fonctions de cette charge en lui délivrant personnellement, ou en laissant à son bureau une vraie copie de dit writ de saisie-arrêt, certifiée telle par le -hérif, son député, ou tout autre officier de la cour autorisé à le faire, la dite signification du writ de saisie-arrêt sern considérée comme suffisante pour obligar le receveur-général, ou toute autre personne remp'issant les fonctions de cette charge, quand bien uneme il ne tésiderait pas dans la juridiction de la cour, de comparaitre et de répondre à tel writ; et s'il ne peut comparaître sans inconvénient, sa réponse par écrit attestée sous l'affirmation du serment, sois son seing et le sceau du bureau indiquant le salaire, la pension ou la somme qu'il doit payer au défendeur, à l'expiration de l'année, en sa qualité de receveur-général, sera suffisante : et il no pourra retenir entre ses mains que la moitié de tol'e somme, jusqu'à ce que la cour ait prononcé son jugement; et il paiera l'autre moltié à l'officier ou à la personne à qui elle appartiondra.

IV. Pourvu tonjours, qu'il soit statué, que si dans les trois meis qui suivront la fin de l'année courante, le receveur-général ne reçoit aucune intimation d'un jugement ou ordre de la cour, pour disposer de la somme qu'il aura ainsi retenue entre ses mains conformément à la saisie-arrêt, ou pour lui enjoindre de la garder encore entre ses mains pendant un certain temps donné, fixé par la cour, n'excé lant pa : mois, à compter de la date du dit ordre, et en attendant le jugement ou l'ordre de la cour, le dit receveurgénéral pourra payer la somme à l'officier civil ou fonctionnaire public à qui cetargent appartiendra, on à son ordre.

> BULLETIN.

Chambre d'Assemblée .- Avalanche .- Des mauvaises lectures et de l'œuvre des bons livres.

Neuf des exilés ont présenté des adresses de remerciment, au gouverneur général et à M. Viger. L'Aurore engage les autres à en faire autant. Mais comme ces adresses insinuent que c'est à l'intercession seule de sir Charles lecteurs, que, vers le commencement de ce mois, il y avait 459 volumes en Metcalfe au rès de la Reine et aux démarches de M. D. B. Viger, que les circulation, répartis entre 435 personnes, (cette différence de chiffre vient de

subsistance qu'après le retour de la saison de la navigation, ou de se trans-prette restriction et prétend que leur gratitude devrait aussi s'étendre jusqu'à l'ex-ministère.

> Mardi soir, 28, un membre de la Chambre, M. McDonald, de Dundas, s'est plaint d'un article du Herald diegé contre lui, et a fait une motion a l'effet d'appeler la vindicte des lois sur l'auteur de cet, article.

Lors de la discussion sur la requête en contestation de l'élection de M. Daly, une altercation assez vive s'éleva entre M. Sherwood et M. Lafontaine. Mais l'affaire n'eut pas de suite, au rapport de l'Aurore qui raconte le fait.

l'ans les dernières séances, il n'a été question que de bills d'une importance trop minime pour que la reproduction de ces bills puisse intéresser nos

Nous venous d'apprendre que samedi dernier, 25, un de ces énormés bancs de neige qui s'amoncélent sur les glaces du Cap, à Québec, s'est écroulé subitement sur une maison de forges à Près-de Ville, et l'a détruite de fond en comble. Heureusement que personne ne couchait dans cette maison. Le même jour, vers les six heures du soir, une avalanche semblable à la premiére s'est abattue sur une maison du même endroitjet l'a fortement endommagée. Un seul accident s'en est suivi. Une femme agée, qui n'avait pu fuir à temps, est restée près d'une heure enfouie sous la neige et les décombres; elle en a été retirée sans connaissance; on espère néanmoins la sauver.

Les mauvaises lectures corrompent le cœur, et le cœur gâté séduit l'esprit, parce que l'esprit est toujours la dupe du cœur. Mais, dira-t on, il n'y a point d'ouvrage dont la lecture ne présente quelque avantage, quelque fruit à recueillir, si peu considérable qu'il soit, et où l'on ne puisse apprendre quelque chose ; il y a du bon dans ces livres .- Il y avait aussi du bon, benucoup de bon dans ce breuvage délicieux que Néron présenta à Britannieus!

Dans la composition de ce breuvage. l'exécrable assassin avait eu le soin perfide de faire entrer quelques gouttes d'un poison mortel; l'infortuné jeune hommie expira !....

Qui ne sait que, selon la maxime généralement reque, le bien doit former un tout, et qu'un peu de mal suffit pour l'altéair. Est-il sage, est-il loisible de chercher un bien que l'assaisonnement du nal doit dénaturer ? Une lecture dangereuse est un mal; or, peut-il être rormis de faire un mal certain, sous prétexte qu'un bien peut en résulter ! Ce jeune Romain, dont nous parlions tout-à-l'heure, n'eût-il pas été impredent et coupable de prendre volontairement et sans contrainte le brouvage que Néron lui avait préparé, s'il cût su que, tout en paraissant devoir le soutenir, ce breuvage menaçait bien plus cortainement de l'empoisonner.

Il en est de même des écrits de certains auteurs qui, pour assurer le succès de leurs erreurs, y entreméleut ortificiousement la vérité. Telle est, de l'aveu universel, la disposition des hommes, qu'ils saisissent le mal plus avidement, et qu'ils se portent plus difficilement au le bien, serait-il donc prudent de se permettre la lecture d'ouvrages où le bien que l'on suppose pouvoir s'y trouver, n'est qu'une amorce dangereuse pour faire goûter le mal auquel on a eu la perniciouse adresse de le mêler? Et puisqu'il existe des livres où l'on-ne trouve que les principes du bien, sans aucun mélange de mal, ne doit-on pas les préférer à ceux qui, par un mélange fenente, confirment des vérités et des erreurs?

On dit souvent qu'il faut savoir un peu de tout.--Maxime captieuse et fausse dans l'étendue qu'on lui donne. Dieu nous garde d'une science dont l'effet trop. certain servit de faire notre malheur sur ceste terre et dans l'autre vie ! Nos premiers parens aussi voulurent tout savoir et tout connaître, et personne n'ignore ce qui leur en a coûté. Ah! c'est bien ici que l'on a le droit de s'égrier avec au écrivain qui aurait toujours bien dit, s'il c'et toujours parlé de la sorte : 4 Le bien, le mal, l'arbre qui donne la vie et celui qui produit la mort, nourris par le même sol, croissent au milieu des peuples qui, sans lever la tête, passent, étendent la main, et suisissent leurs fruits au hasard !"

Aussi l'on ne saurait contester les avantages immenses que l'on peut espérer de l'auvre missante des bons livres, lors même que le rapport, fait au comité de cette œuvre dans la séance du 7 janvier, et que nous avons reproduit dans notre numéro du 14, n'aurait pas appris déjà à nous et à nos enilés sont relevables de lour r tour, la Minere réclame forens at contre le sque testes les bisque les lecteurs proment des in 32, l'enignité de ce petit format permet de déroger à la règle de ne prêter qu'un volume à la fois); en- (vieille femme ; et le pauvre petit sera désormais à l'abri du contact impur de core l'auteur du rapport fait-il remarquer que l'on se tromperait, si l'on bornait à ces 435 personnes le nombre de celles qui profitent des avantages que présente l'œuvre des bons livres ; car, dit-il, dans la plupart des familles, on se réunit pendant les longues soirées d'hiver pour faire la lecture en commun ; nous en avons acquis la certitude. Journellement des pères et des nières de famille ou chefs d'atelier, en venant échanger leurs livres, se féficitent du bien que ces lectures opérent parmi leurs enfans et leurs ouvriers. Plusieurs fois les membres de cette association précieuse ont eu le bonheur d'entendre attribuer à la lecture des livres de cette bibliothèque, le retour au bien de telles et telles personnes qui depuis longtems négligeaient la pratique de teurs devoirs.

Il serait à désirer que les personnes employées dans les magasins montrassent aussi le même empressement à profiter des avantages précieux de cette œuvre. Peut-être préféreront-elles concentrer leur attention sur un damier ou sur un jeu d'échecs, prétendant s'excuser d'employer ainsi leur temps sur ce que la necessité de vendre les interromprait dans leur lecture, comme si la même nécessité de vendre ne les interrompait pas également dans ces jeux qui à la longue deviennent, comme on le sait, un véritable sujet d'application, une véritable étude, et trop souvent même une passion. C'est à des jeunes gens que l'on confie le plus souvent dans ces magasins le soin de vendre et de veiller aux marchandises: raison de plus qui vient à l'appui de nos observations. Car les jeunes gens, plus que tous les autres, devraient se rappeler qu'il est des choses essentielles que personne ne doit ignorer, et qu'une instruction religieuse et vraiment morale est nécessuire à toutes les classes de la société!

NOUVELLES RELIGIEUSES. FRANCE.

-Les nouveaux règlements sur les prisons, ont commencé à être mis à exécution dans plusieurs villes où on a commencé à faire l'essai de l'emprisonnement cellulaire. Partout on a compris la nécessité de tempérer par la religion la rigueur de ce mode d'emprisonnement qui, comme il se pratique dans plusions Eints en le protestantisme a fait sontir son souffle glavial, est un supplice pire que la mort. Les journaux religieux contiennent les détails d'un grand nombre de cérémosies religieuses par lesquelles les a storités locales ont jugé utile de mettre l'unauguration des prisons nouvelles sous On lit à ce sujet la protection henfaisante et consolauice de la religion. dans l'Ami de la Religion :

Diocèse d'Autun.-Le dimanche 20 octobre a enlieu à Châlor s-sur-Saône, l'inauguration de la nouvelle prison cellulaire. A la hauteur du premier étage, on a ménagé un espace formant la chapelle, dont l'autel repose sur Chaque cellule est garnie de deux portes : l'une, intérieure, est à grille; l'autre, exterieure, est pleine et garnie d'une serrore disposée de telle sorte que la porte, sans cesser d'être solidement maintenue. peut être entrebaulée. An moment où l'on va célebrer le service divin, on ouvre toutes les portes intérieures, et on entrebaille les portes extérieures. dont tou-les battants convergent vers le point central où est l'autel; de ma nière que les détenu-, sans pouvoir s'apercevoir l'un l'autre, voient distinctement le célébrant.

Mgr. d'Héricourt, évêque d'Anton, assisté d'un nombreux elergé, s'est rendu dans le séjour de douleurs et de remords, où il a été reçu par M. le préfet, accompagné de toutes les autorités.

Le prélat, suivi de son clergé, a parcouru la prison dans tous les sens et beni abacune des cel'ules, dont la porte extérieure avait été ouverte, afin que les detenus, à travers la grille de la seconde porte, pussent apercevoir les traits du digre prélat. Purs il est monté à l'autel, et après avoir célébré une messe hasse, a prononcé, en s'adressant principalement aux détenus, une touchante allocation, qui a excité au ples haut point, dans l'âme de tous les auditeurs, estes bienveillante compassion qui prend sa source dans les principes de la chacité évangélique.

Le soldat bienfaisant. - il y a quelques mois, un soldat du 66ème de li gue rencoutre dans la rue un enfant de quinze ans, convert de haillons, monrant de faim et de froid, et demandant l'aumône. Le soldat, touché de compassion, l'arrête, l'interroge, et apprend qu'il est abandonné depuis longtemps par ses parens sur le pavé de Metz, qu'il est sans ressources et sans asile, que sa journée su passé à mendier, et qu'il se retire la nuit, lorsqu'il a deux sous de reste, dans un honge infect de la rue de l'Arsenal, où conchent pôle-méle dans la même chambre, et pour ce prix, tous les misérable- qui n'ent pas d'abri.

Beaucoup auraient repoussé le mendiant ; peu auraient fait l'aumône d'un son ; or, ce n'est pas ninsi que le brave soldat entand la charité chrétienne; son cour s'est ému, mais hien plus pour l'âme de ce pauvre enfant que pour sa détresse corporelle. Que sera-t-il donc, lui simple susilier boul de l'Obio, diorèse de Louisville, a été bénite le 15 décembre. Une et couvre aussi ?—Il adopters l'ensant, il le protégers ; provisoirement il autre église a dû être bénite le premier jour de l'an, à l'orts mouth, diorèse polog in a cer bused plan de modifien, della cherch ra un asile chez une le Cucinasti-

ceux dont il parragenit la puille et entendait les infâmes propos.

Cependant le petit vagabond ne sait pas apprécier les services de son généreux bienfaiteur! Il s'échappe et retourne mendier. Le soldat ne se décourage pas ; il veut sauver l'enfant malgré lui ; il se met à sa recherche, d le retrouve enfin. Mais son embarras est plus grand que jamais; que feru-t-il de ce rehelle an bien qu'on veut lui faire ?....

Toutefois il a emendu parler de la société de Saint-Vincent-de-Paul ; il adresse donc à un de ses membres et sollicite le concours de la société pour l'aider à arracher son petit protegé à la misère, au vagabondage et à toutes ses tristes conséquences.—Il offre à la société une somme de 800 fr., si elle veut se charger de trouver moyen d'élever l'enfant et de le mettre à l'abri de la corruption qui l'environne.

Ces 800 fr. sont le prix de son réengagement. Après avoir servi pour son propre compte, il sert pour celui d'un autre, afin d'amasser de quoi faire le hien : il se prive de tout, il n'entre jamais dans un cabaret, afin de pouvoir venir au secours des nialheureux auxquels il donne tout.

La société de Saint-Vincent-de-Paul, touché d'un si grand dévouement, d'une charité si ardente, a pris la résolution de seconder le brave soldat dans sa sainte entreprise.

Depuis deux mois environ l'enfant est complètement changé; il annonce une bonne volonté très ras-orante et d'heureuses dispositions : en le fait participer, avec réserve et précaution, aux instructions des autres apprentis, et tout fait espérer que sa sublime charité a mérité au pauvre sollat la grâce du retour de son petit protègé au bien, à la sagesse, et par conécuent vers le honheur.

Cet homme admirable ne se borne pas à cette belle action; il y en a mille nutres qui restent ignorées, et, pour les accomplir, savez-vous quelles ressources il s'est créées ? Il monte la garde pour ceux de ses camarades qui ne le neuvent pas ; ses units se passent presque toutes sur un lit de camp ou dans une froide guérite, mais le jour il fait l'aomône.

ANGLETERRU. Schisme religieux en Anglelerre.-Les querelles religieuses, suscitées en Angleterre par le puséisme, ont pris une nouvelle étendue, et le schisme religiens est le principal sujet des discussions publiques. La querelle a éclaté simultanément sur trois points, dans les diocèses d'Oxford, d'Exeter et de Londres. Dans plusieurs paroisses de ces diocè-es, les ministres ont subitement ressuscité et remis en usage d'anciennes cérémonies primitivement ordonnées par la rubrique, mais qui étaient tombées en désuétude depuis près le deux siècles. Les paroissions se sont scandalisés; ils se sont réunis et ont porté leurs plaintes devant le tribunal de leurs évêques. Les chess des diocèses ont rendu leur jegament; mais ce jugement donnait, presque sur tous les points, raison aux ministres et tort aux congrégations. laïques n'ont point accepté cet arrêt, et le vieux song des Têtes-Ronde: s'agite, la bile ardente des puritains de 1640 et de 1638 recommence à bouillir. L'an hevêque de Canterbury a sonnoncé l'intention de convoqu r tout le bane des évêques pour aviser aux moyens de calmer ces nouvelles discordes éclatées entre les ministres et les laïques et qui monacent de dissolution de l'église d'Angleterres

AMÉRIQUE. Nouvelle-Orleans .- Propagande profestante. Les missionnaires-colporteurs des sectes profestantes ont recommencé cette année à se mettre en compagne, et à essayer d'être plus heureux que l'année d'ernière. Ces dignes disciples de Calvin voudraient bien faire queiques prosélytes parmi la partie de la population qui parle françois, et ils ont été surtout chargés d'exploiter la troisième municipalité. Jusqu'à présent nous n'avons pas vu que leur zèle ait en grand résultat. Ils vendent quelques lables falsifiées, en dounent en plus grand nombre, distribuent à profusion une soule de petits pamphiets où le catholicisme est pieusement dénaturé et insulté; mais nous n'avons point entendu dire qu'i s nient fait ce qu'ils appellent de conversions. à oins qu'ils ne regardent comme convertis tons ceux qui prennent leurs bibles. Un de ces prédicateurs ambulants s'est vanté, il est vrai, d'avoir converii une personne nu protestantisme, mais il n'a pu indiquer cette personne et onne suit qui elle est. Du reste, ces, me sieurs sont bien dédommagés de leurs travaux, et les comités de New-York et de Boston ont soin de nourrir teur zèle et de teur rendre la vie très confortable.

Nous engagions, dans tous les cas, les Catholiques, à se tenir en garde contre ces vendeurs de bibles fat-ifiées.qui s'insinuent dans les maisons avec une hardiesse choquante, harcéient les personnes par leurs offres de vente, et es importunent par des discussions pleines d'invectives qui ne peuvent que blesser des oreilles catholiques.

Les Catholiques doivent se tenir aussi en gerde contre les offres qui leur sort faires d'envoyer leurs enfants, à octaines, classes du seir ou du dimanche, tenues nar des ministres presbytériens et autres, qui seus prétexte d'interpréter la bible s'efforcem de répandre le venin de leurs doctrines erronées. Pusieurs temples protestants existent dans la trois ème municipalité, où apparentment les sectuires se flattent d'avoir plus de chances de succès ; nous spérons que là co ume ailleurs leurs projets seront déjeués.

Propaga cur Catholique. Nouvelles églises .- Une église nouvellement bâtic à New-Port sur le

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

-Il paraît qu'à une assemblée de la corporation, tenue mardi le 21 courant, il fut enfin déterminé d'acheter l'Aqueduc de Montréal pour la somme de £50,000 courant, en conformité des clauses de l'acte 7, Vic. Cap. 14, et son honneur le maire est autorisé d'adopter les mesures nécessaires pour mettre cet obiet à effet.

Au voleur .- Un individu se donnant l'apparence d'un pauvre mendiant se présente chez un particulier de cette ville, et seignant la plus grande misère il demande la charité. Pendant qu'on lui cherchait de quoi le vêtir dans la maison notre homme crut qu'il était bon de saisir l'occasion aux cheveux et s'habiller au grand complet. Il s'empara donc d'un beau casque de loutre de mer qui tenait là au crochet où l'avait suspendu un monsieur qui sesait visite dans le moment; puis il attend patiemment qu'on lui apporte une chemise pour confectionner sa toilette des dimanches, remercie poliment et soit avec gravité. Le monsieur au casque volé nous a juré qu'il ne s'en rapporterait plus aux crochets infidèles qui l'avaient exposé à s'en retourner nu-

On lit dans la Minerve de lundi, au sojet d'un su'cide qui s'est commis dimanche:

Suicide.-Hier matin vers 9 heures, un individu, dont l'extérieur annoncait la démence, înt apperçu se dirigeant sur la glace vers la marre qui existe On le vit occupé pendant quelque temps à tracer quelques vis-à-vis l'île. caractères sur la neige, puis il commença à se dépouiller de ses vêtements. Les personnes qui l'observaient de la côte, coururent à lui, mais avant leur arrivée, il s'était déjà précipité dans la marre, pour ne plus reparaître. On trouva tous ses habits et même ses bottes, près de l'eau, et on put lire le nom de "McCarty," qu'il avait tracé sur la neige. Ses vêtement ont été portés à l'une des stations de police, où une foule de personnes se sont portées pour les reconnaître. Mais il paraît qu'il a été impossible de se procurer des renseignemens positifs sur l'individu en question, qui est sans doute arrivé tout récemment à Montréal.

Voici maintenant la version de l'Aurore:

Dirnanche dernier un nommé James Corcoran s'est oté la vie en se jetant dans la marre vis-à-vis l'Isle St. Hélène. Depuis plusieurs jours il était d'une humeur sombre, mais ne laissait pas douter qu'il commettrait un acte de dé espoir semblable. Il était veuf et laisse une petite famille.

ANGLETERRE.

Banquet offert à Londres à sir Henry Pottinger .- Le 11 décembre, à Marchant Tailors'-Hall, hôtel de la corporation des marchands milleurs de la Cité, un banquet par souscription a en lieu en honneur de sir Honry Pottinger, le célèbre ex-plénipotentiaire bistannique en Chine. Le menu de ce festin-monstre nons a rappelé par sa profusion les repas chartés par Homère et les noces de Gamache. A voir ces innon brables légions de mets, des-tinés à être inguigités par 330 estomacs seulement, on aurait pu penser qu'il s'agissait de 330 estomacs titanini.

À ce banquet offert par les négocians de la Cité de Londres qui trafiquent avec la Chine et les Indes-Orientales, se trouvaient plusieurs membres du cabinet actuel et du cabinet whig, un grand non bre de membres des deux

chambres et l'élite du mondo commercial et financier.

M. John A. Smith, qui fait partie de la chambre des communes, présidait l'assemblée. A sa droite était sir Henry Pottinger, le marquis de Normanby et lerd Palmerston; à sa gruche, sir James Graham et lord Aberden.

Après les toasts l'usage porté à la reine, au prince Albert, à la famille royale, et un autre à l'armée et à la marine, le président a proposé la santé de sir Henry Pottinger. Elle a été acqueillie par un tonnerre d'applaudis-Le président, après avoir passé en revue la brillante et utile carrière de sir Henry, a remarqué avec raison que les relations établies avec la Chine par la force des armes britanniques, sont un événement qui sera époque dans l'histoire, et ne sera pas moindre dans ses conséquences que la déconverte du cap de Bonne-Espérance ou que celle de l'Amérique.

SirH. Pottieger a répondu au toast du chairman avec beaucoup de modestie. Il a laissé le moi dans le clair obscur, en attribuant à la marine et à l'armée la plus heile part des avantages obterus en Chine. " Êire allé à Naukin, a ditsir Henry, est l'événement le plus extraordinaire dont l'hi-toire au conservé le souvenir. L'expédition à triomphé de difficultés maté-jil aurait pu se garder ; il eut pu ne pas se laisser aller à cette prodigalité de rielles que les Chinois eux-mêmes croyaient absolument insurmontables, grades que le gouvernement déchu tépandait dans la pensée de corrompre Lorsque les forts de la Bogue, à l'embouchure de la rivière, furent réduits au et de s'entourer de partisans.-et que lui ne l'accorde que dans une fausse silence par la bravoure de nos troupes, le gouverneur de Nankin, je le sais croyance de donner satisfaction aux ambitions déjà déchainées par l'ancien de source certaine, écrivit à l'empereur pour lui dire d'être sans inquiétude, que l'expédition n'arriverait pas jusqu'à lui."

la Chine. Dans son quinion, il comprend tout ce qui peut être utile au Céleste Empire'et à la Grand-Brotagne. Il y a naurement réfléchi depuis qu'il est de retour en Angleterre. Il ne voit pas qu'il y ait lieu d'y de la partie septentrionule ou espagole de l'île, à venir chercher asile chez

Sir Henry n'est pas d'avis qu'on abandonne Hong-Kong ma'gré son insalubrité qui, selon lui, r'est que momentance. Ceux qui préférent Chusan d'étal et laisse le choix de ses membres au Président-

oublient que cette île, peuplée de soixante mille habitane, est située au milieu d'un nichipel qui en contient un million par lesquels l'établissement anglais serait constamment menacé.

Le discours de sir Henry dément le bruit qui s'était répar du touchant des erreurs graves dans le traité, attribuées à la duplicité chinoi e. qui a donné lieu à cette rumeur : sir Henry Pottinger a publié un abrégé du traits ; les Chinois l'ont publié tout entier. Le texte chinois a eté traduit en partie, et de plus mal traduit. Lorsqu'on a comparé le document publié par sir Henry avec celui qu'on croyait être une traduction fidèle du chinois, on a constaté des différences et des omissions, dont quelques-unes étaient en effet, très importantes. En réalité, selon sir Henry, il n'y a pas en déception de la part des Chinois : dans l'une et l'autre largue, le traité stipule absolument les mêmes choses."

ESPAGNE.

-Les journaux de Madrid, du S décembre, annoncent que le cabinet se préparait à présenter aux chambres le budjet et un nouveau système d'impôts. La taxe sur les propriétés foncières devait, dit-on, être augmentée. Le pays était tranquille. Le second des fils de Zurbano avait été fusillé comme le premier, mais leur père avait continué à échapper à toutes les recherches. Les correspondances anglaises annoncent que le mariage de la jeuna reine Isabelle avec le comte de Trapani, de la famille royale de Naples et de Sicile, est définitivement arrêté. Les journaux de Londres annoncent aussi que le général Espartero était dangereusement mulade dans son hôtel de Abbey-Lodge, Régent's-Pork. On attribuait cette maladie à la rigueur de la saison.

AMÉRIQUE.

-S'il faut en croire un passager qui est arrivé hier de la Havane à New-York, par la voie de la Nouvelle-Orléans, il n'y aurait que mensonge dans les nouvelle du Mexique que nous avons empruntées avant hier aux journaux du Texas. "Il n'y a pas eu la moindre bataille entre Santa-Anna et Parédès, dit ce voyageur ; aux dernières dates Santa-Anna était sur la route de Puebla, à 18 lieues de Mexico, et avait sous ses erdres un nombre considérab'e de troupes. Parédès était dans le voisinage, avec une armée indisciplinée, sur laquelle il ne pouvait pas compter. A Vera-Cruz, les sympathies de la population étaient revenues à Santa-Anna. Un che f de guerillas, nommé Conobio, avait ravagé les propriétés de Santa-Anna, brûlé les maisons et détruit dix mille têtes de bétail. On pensait que l'intension de Santa-Anna était de se repfer sur Vera-Cruz, et, la, de prendre l'offensive pour reconquérir le fautouit présidentiel."

Nous ne savons pas jusqu'à quel point méritent confiance les dires de ce assagor, dont le nom n'a pas été révé'é par le journal qui s'en est fait l'écho. Il nous paraît étrange, d'ailleurs, que t'on ne donne pas la date des nouvelles qu'il apporte du Mexique ; nous sommes étonnés aussi que les journaux de la Nouvelle-Or'éans ne disent rien de ces nouveller, dont nous ne contestons pas cependant la véracité, car nous avions nous-mêmes ajonté peu de foi aux récits des journaux texiens.

-Par le brick Haili nous avons reçu des journaux de Port-au-Prince du 31 décembre. Voici ce que nous lisons dans le Manifeste:

La chronique du jour, c'est une reproduction, une nouvelle édition de l'Île Elbe, la résurrection politique des Hérards et leur présidentielle réapparition sur nos plages : charlatanlisme, jonglerie politique, lunatique réverie de quelques esprits égoïstes, dans le but seulement de jeter l'inquiétude et l'alarme dans les familles et de porter le plus d'obstacle possible à la paix publique dont la consolidation serait le coup de mort de leurs ambitiques espérances. C'est, du reste, l'expédient réacteur dont ils se servent depuis long-temps et qui ne tardera pas à tomber dans le rassassé, par le trop fréquent usage qu'on en a fait.—Tantôt c'est un campement nouveau sur un des points du territoire ; tantôt c'est une ville qui buûle ; tantôt c'est un commandant de place qui tombe sous le poignard de l'insurrection; enfin mille autres inventions dont la traduction finale est qu'il ne peut y avoir de sécurité sous le régime actuel, et que le régime antérieur de loi martiale, d'emprisonnement, de décimation et de fusillade ctait le meilleur.

Aujourd'hui, comme nous le disions, c'est la réapparition présidentielle des Hérards, et avec cela centantres fables tout anssi extravag intes les unes

que les cutres.

Nous ne le dissimulons print, et nous ne nous départirons pas de notre franchise à cet égard, le gouvernement actuel a commis quelques fautes dont gouvernement; mais il est indéniable que cette faute et celles qu'on pourrait reprochez au gouvernement actuel, sont la conséquence du système de du-Sir Henry Pottinger a parfé, dans son discours, du traité conclu avec perie et de pernicieuse corruption du gouvernement incendiaire qui a livré ce pays à de si terribles déchiremens.

Par une proclamation, le Président Guerri r invite les Haïtiens, exilés faire des changements, au moins en ce qui concerne les dispositions fonda- leurs fières du sud qui leur accord ront tens les droits de nationalité. Même appel est fait aux jaunes et aux noirs de tous les pays, dont Haïti est la vraie patrie. Une ordonnance législative décrète l'organisation d'un cor seil

LES DEUX FRERES.

Les flibustiers, commandés alors par des hommes extraordinaires, faisaient trembler la moitié du monde. Ils formaient une vérituble puissance maritime, puissance à part et mystérieuse, dont les moteurs étaient invisibles, dont le centre était insaisissable, et dont l'action se faisait sentir sur toutes les mers; leurs flottes rançonnaient la marine des nations les plus puissantes, déjà ils avaient ruiné l'Espagne, dérasté les deux Amériques, et continuaient à se livrer à ces brigandages prodigieux qu'on peut à peine croire aujourd'hui.L'amour de la destruction semblait lutter en eux avec la soif de Por, et quelquefois même était plus puissant. Pour en donner une idée,un jour, après avoir pris d'assaut, en Amérique une ville espagnole de quinze à dixhuit mille funes, ils firent un feu de joie de bois de Sandal, d'aromates et d'autres objets précieux, et je ne sais combien de millions se dissipèrent en fumée. C'était à leur avis la plus noble manière de célébrer leur victoire. Du reste, ces hommes réunis de toutes les nations, et pour la plupart le rebut de la société, observaient entr'eux un esprit d'ordre et de subordination qui aurait paru devoir être incompatible avec leurs habitudes farouches et indépendantes.

Bruno Du Casse, robuste, intrépide, n'ayant plus vien à perdre ni rien à craindre, après avoir rompu tous les liens qui pouvaient l'attacher à la société, ne tarda pas à devenir un des sujets les plus brillans de cette troupe déterminée, dont la plupart des membres eussem pu passer pour des héros, si leur courage eût eu un objet légitime. A peine exercé au maniement des armes, il prit, lui dixième, et la hache au poing, une frégate espagnole. Mais il fallait au conrage ambitieux de cet homme quelque entreprise extraordinaire. Tourmenté du désir de se tirer de la foule, il tente un coup d'éclat qui parait à peine croyable, quoiqu'il soit attesté par des mémoires dignes de foi ; un jour donnant la chasse avec une chaloupe canonnière à un gros bâtiment marchand, après avoir joint le navire, il ordonne à ses gens de se tenir dans la chaloupe, et se jette seul à l'abordage tenant à la main un pétard incondiaire, et menaçant de faire sauter le navire. L'équipage frémissant, se rendit, et Bruno donna le signal à ses camarades qui n'eurent qu'à prendre possession du navire qu'il avait pris à lui seul. Il parut dès lors à ses camarades comme un homme extraordinaire, et il devint bientet un des chefs les plus renommés de cette troupe formidable.

Ce qui est remarquible, c'est qu'il prit au milieu de ses brigandages des habitudes d'ordre, de régularité, d'économie, de conduite qui, dáns la maison paternelle, avaient para incompatibles avec son caractère. La discipline maritime, observée à bord des bâtimens de ces pirates aussi sévèrement que sur quelque navire que ce fiit, avait dompté cet esprit fouquoux. Malgré les actes sanglants, et fréquemment répetés auxquels l'entraînait un genre de vie si criminel, il manifestant dans ses relations privées et jusque dans ses pirateries des habitudes humaines, douces et paisibles, et malgré les exemples de licence effrénée dont il était entouré, il ne se livrait à aucun de ces vices auxquels la première fongue de la jeunesse l'avait d'abord emporté. Enfin, cet homme était un abîme de contradictions; mais ceux qui ont étudié le cœur humain, savent combien ces sortes de contradictions y sont fréquentes.

Comme s'il cut en le pressentiment du brillant avenir qui lui était réservé, il consacrait aux études les plus sérieuses et les plus approfondies de la navigation et des sciences qui s'y rattachent, les loisirs que lai laissaient ses expéditions. En sorte que, joignant à la pratique l'étude de la théorie,ce redontable forban devint en même tems un habile marin, et l'homme de mer le plus expérimenté que possé- de sa constitution luttait encore ; mais sa vie, qu'il sentait s'éteindre dassent les flibustiers.

Un dernier trait de son caractère, c'est qu'au lieu de dépenser en débauches et en parties de plaisirs, comme ses camarades, ce qui lui revenuit de ses prises, il le réalisait prodomment ; et c'est ainsi que il se trouvait, il ne lui restait plus qu'a attendre la mort qui semblait dans le cours de quelques années il plaça sous différens noms, dans ne pas être éloignée. diverses banques de l'Europe, jusqu'à trois cent mille piastres, qui ne furent que le fondeme it de son immense fortune. Nous devons ajouter que plus tard il répara autant qu'il lui fut possible, ce qu'il y Historian de la robe de Jésus-Christ, conservée dans la cathédrale avait défectueux dans l'acquisition de ses premières richesses, et que le reste fut acquis légitimement,

Nous ne le suivrons pas dans toutes ses expéditions qui le signalerent des lors à la marine de Louis XIV comme un homme qu'il fallait acquirir ; car les puissances européennes ne pouvant se défaire des flibustiers par la ferre, cherchaient à les gagner par le brillantes promesses. Quant à Da Casse, il avait rejeté toutes les offres q i lui avant eté faites, et comme son nom n'était que trop commu dans reliques; mus plusieurs églises se disputent l'honneur de la posséder. le Nouveau-Monde, de grandes sommes étaient promises à quicon- On pourrait douter de l'authenticité du saint dépôt que chacune que le livrerait mort ou vis. Rien n'égalait le désir de le détruire, d'elles conserve, s'il était prouvé que le Christ n'avait qu'une scule

les poursuites n'avaient tourné qu'à sa gloire. Un évènement néanmoins vint interrompre pour quelque tems ses succès, et changer entièrement le cours de ses destinées.

Un jour, sur une frêle embarcation où il n'avait avec lui que cinq hommes, il eut l'audace de courir près de terre sur un navire richement chargé. Le navire n'a que le tems de lâcher une bordée sur la chaloupe, mais si à propos qu'il la coule. Trois des forbans échappés à la mort, cherchaient en nageant à gagner le rivage, mais un canot mis aussitôt à la mer recueille ces brigands que l'on voulait avoir le plaisir de pendre à la grande vergue. Bruno, malgré sa résistance et une lutte opiniatre, fut pris, garrotté, et hissé sur le pont, où il subit un interrogatoire. Quelques papiers qu'il avait sur lui firent soupçonner qui il était, enfin il se nomma. Ses deux camarades furent pendus; pour lui, le capitaine trop heureux d'une telle prise, voulut l'emmener en Europe, et le fit mettre à fond de cale, les fers, aux pieds et aux mains.

Le navire continua sa route, et était déjà en vue des côtes du Portugal, lorsqu'il fut atteint par un corsuire barbaresque, d'une artillerie et d'un équipage formidables. L'équipage chrétien, mêlé d'Espagnols et de Portugais, se battit avec courage mais il était bien inférieur en nombre. Le capitaine, désespéré, voulait mourir plutôt que de se rendre, et l'objet le plus précieux de sa cargaison, le motif de sa résistance acharnée, c'était le capitaine Du Casse. Cependant le canon des Algériens foudroie le navire, la ruine est inévitable et prochaine. Le capitaine Espagnol descend auprès du flibustier, et lui propose de combattre, lui offrant pour prix sa liberté Vraiment, dir Bruno, vous me faites plaisir, je m'ennuyais dans ce tapage de ne pas m'en mêler un peu. L'Espagnol lui demande la promesse de ne point chercher à s'échapper avant qu'on soit au port, D : Casse la donne, ses fers tombant, et le flibustier se précipite sur le pont le sabre à la main.

Il fit des prodiges de valeur, mais il était trop tard. Les Turcs, lancés à l'abordage, inondaient déjà le navire. Vainement Du Casse travailla comme il avait coutume de faire, au milieu de ces mécréants, vainement, après s'être fait de leurs cadavres une espèce de rempart, il se battit encore longtems après que le reste de l'équipage était mort ou prisonnier, il lui fallat céder au nombre, épuisé, comme il l'était, de fatigues et de blessures, et un moment plus tard, il se retrouva dans la cale, chargé de chaînes, à la même place qu'auparavant, ayant à ses côtés le capitaîne enchaîné comme lui.

Le corsaire regagna paisiblement Alger; les prisonniers furent mis en vente, et Du Casse et le capitaine espagnol que la communauté de misères avait en peu de jours liés d'une étroite amitié, furent vendus à differens muîtres. Le fibustier, connu pour ce qu'il était, et qui avait appris aux Algériens dans le combat à le connaître, fut étroitement resserré, et soumis par son maître aux traitemens et aux travaux les plus durs. Muis ni les travaux les plus pénibles, ni les mauvais traitemens ne pouvaient dompter cet homme énergique. Un mois ne s'étuit pas écoulé, que déjà il avait ourdi trois tentatives d'évasion qui avaient mis toute la ville en émoi. A chaque sois il fut blessé et repris, et enfin on le jeta dans un cachot où le mauvais air et le manque de nourriture réduisirent en quelque tems cet honme robuste à l'état d'un squelette vivant. Son mûtre le considérant comme un homme intraitable, et ne comptant guères en obtenir de rançon, molgré les offres que Da Casse avait faites, n'appela me ne pas de in idecin, pensant que le captif dépérirait peu-à-peu et no tarderait pas à mourir. Cependant au bout de cinq mois la force chaque jour, n', tait qu'une longue et douloureuse agonie : et comme toutes ses richesses placées en différens lieux, sous des noms em pruntés, ne pouvaient lui offrir aucune ressource, dans la position où

Suite et fin au prochain numéro.

de Trèves, par J. Marx, professeur du grand séminaire, approuvée par monseigneur l'évêque de Trèves, ouvrage traduit de l'allemand, par M. Ch. Wayant, vicaire de l'église Notre-Dame d eMetz; à Metz, chez Pallez et Rousseau, et à Paris, chez Saguier et Bray, rue des Saints-Pères, 61; in-12, de 152 pages. Prix.

La robe de N.-S. Jésus-Christ est sans donte la plus précieuse des si ce n'est la terrent qu'il inspirait ; m'ils jusqu'alors les attaques et robe. Toute la difficulté serait à quelle église appartient aujourd'hui

la robe sans couture que le Sauveur du monde portait le jour même du crucifiement, et qui fut tirée au sort par les soldats. M. Marx ne doute pas que cet insigne honneur ne soit échu à la ville de Trèves, et il appuie son assertion sur des faits historiques et des considérations archéologiques du plus haut intérêt; il réfute ou invoque, selon le besoin, les conjectures de quelques écrivains du moyen-âge, et conduit son travail, à l'aide de la tradition, jusqu'en 1196. Depuis cette époque, sa tâche est facile, car il n'a plus qu'à décrire les différentes expositions qui se sont succédées jusqu'à nos jours, et à raconter les différends auxquels donna lieu, à la fin du 17e siècle et au commencement de celui-ci, la possession de la sainte robe.

Ce livre, le plus complet que l'on pût désirer sur cette matière, atteste chez l'auteur un vrai talent de critique et une solide érudition. Aucun des points qu'il étant possible d'éclaireir n'a été négligé, et les conjectures mêmes auxquelles il a fallu nécessairement se livrer, présentent tous les caractères d'une démonstration. Nous remercions M. Wayant, d'avoir fait passer dans notre langue une Histoire où la science ne brille pas moins que la piété, et dont la lecture offre

un véritable intérêt.

VARIÉTÉS.

Un écrivain spirituél suppose que l'on entendit un jour un grand broit dans la bibliothèque d'un homme riche. C'étaient les livres eux-mêmes qui,profitant de l'absence de leur maître, étaient sortis de leurs rayons, et tenaient ensemble la conversation suivante:

Un in-quarto (d'une voix sonore, quoiqu'un peu cassée.)

Avouez, mes amis, que nous jouons ici un rôle bien superflu. Celui qui nous possède fait enlever de temps en temps par ses domestiques la poussière qui nous déshonore; mais jamais il ne nous touche du hout du doigt, et s'il vient par hasard ici, c'est pour nous montrer à ses amis, non pour nous lire lui-même.

Un in-folio (d'une voix qui retentit dans toute la chambre.)

Vons avez bien raison, cher compagnon, et je m'indigne comme vous du repos auquel nous sommes condamnés. Croyez-vous que depuis dix ans je n'ai pas changé de place? j'avoue que je ne suis pas facile à remuer, et que les livres d'aujourd'hui sont plus élégans et plus commodes. Mais est-ce une raison pour abandonner ma vieillesse aux outrages des rats?

Un livre de philosophic.

Pour moi, on me fait quelquesois l'honneur de me déplacer, et je reste des mois entiers sur le bureau de Monsieur; mais je n'en suis pas plus avancé;

car il ne m'ouvre pas. Pourtant il se pique d'être philosophe!

Un livre latin.

Il se pique aussi de savoir le latin et Dieu sait s'il me comprendrait, quand même il me lirait. J'ai apportenu jadis à un honime pauvre et laborieux qui s'est sait un nom par des travaux utile-; alors j'étais seuilleté le nuit; et cependant je n'avais pour couverture qu'un modeste parchemin. Maintenant que l'on m'a sait l'honneur de m'habiller en veau, je suis couvert de poudre et mangé des vers.

Un nouveau livre broché.

Passe encore pour vous, livres antiques, qui figurez à toutes les ventes depuis l'invention de l'imprimerie: on vous lit deux fois par siècle, mais enfin l'on vous lit. C'est moi qui suis à plaindre: mon papier humide sent encore la presse, et déjà jelanguis dans un coin obseur. Cependant j'ai été présenté à Monsieur, par mon père en personne, et même l'on peut lire sur ma première page: offert par l'amitié. Eh bien, non-sculement je ne suis pas lu, mais je ne suis pas même coupé.

Plusieurs livres.

Cet homme ne lit rien.

Un in-12.

Pardonnez-moi; car il me lit tous les soirs, et je fais ses délices, quoique je ne sois qu'un roman mal écrit où la fadeur des sentimens se môle à l'invraisemblance des faits.

Un in-18 (d'une voix très-aigue.)

Et moi aussi, je suis un des favoris de notre maître.

L'in-folio.

Quel est ce nain?

L'in-18.

J'ai l'honneur d'être une compilation de citations et d'anecdotes : c'est moi qui fournis à Monsieur tout son esprit. Il m'apprend par cœur le matin, et le soir, il me récite.

L'in-folio.

Voilà donc l'usage qu'il fait de tous ces trésors!...Que d'hommes pourraient devenir instruits et spirituels, qui ne sont toute leur vie que des ignorans et des perroquets!

AVIS.

ON a besoin à ST. GEORGE d'un MAITRE-D'ÉCOLE capable d'enseigner l'arithmétique et la grammaire française avec les premiers étémens de l'anglais. Un maitre marié dont la femme pourrait aussi faire l'École serait préféré.

St. George, 13 janvier 1845.

AVERTISSEMENT.

Un nommé WILLIAM BURKE, ayant obtenu de moi, l'an dernier, un Ecrit qui l'autorise à collecter de l'argent pour construire une chapelle catholique à Missiskouibay, je préviens le public que je lui retne toute autorisation à cet effet, et qu'en conséquence on n'air à lui rien donner jusqu'à nouvel ordre.

J.-B. A. BROUILLET, Ptre.

ADVERTISEMENT.

A person named WILLIAM BURKE, having obtained from me, last year, a Warring authorising him to collect money to build a catholic chapel at Missiskouibay, I warn the public that I have taken from him all authority to that affect and consequently, that no person should give him any money till he receives new orders.

J.-B. A. BROUILLET, Priest.

N. B.—The writer of this Notice request that the Editors of eatholic papers in the United-States and Upper-Canada will copy this notice gratis as long as they will judge it necessary.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ET
MARCHANDS DE CETTE VILLE,
LE CALENDRIER POUR 1845.

Prix: £1 la grosse; 2 schellings la douzaine.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.

S'adresser à l'Evêché.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE. C H A P E L E A U & L A M O T H E.

Rne Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du CANADA GAZETTE.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,

PAR M. CHINIQUY, PRÈTRE, CURÉ DE KAMOURASKA LES PERSONNES qui desireraient se procurer le pent ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MELANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

PROPOSITIONS

POUR IMPRESSION ET RELIURE

DES JOURNAUN et l'APPENDICE dans les langues Anglaise et Française, de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, pour la présente Session, susont reçues à ce Bureau, par le COMITÉ PERMANENT sur les Impressions, en aucun tems avant le premier jour de Février prochain, à DIN heures, A. M.

ALFRED PATRICK, Greffier des Comités.

Chambre du Comité, No. 3. Assemblée Législative, 14 décembre 1844.

Les propositions doivent être scellées et marquées, " Propositions pour empressions."

Les journaux de cette cité sont priés d'insérer l'annonce ci-dessur d'ici au 1er. Février.

AGENCE A NEW-YORK,
Pour Ornements et Objets d'Eglise,
AUSSI

PAR J. C. ROBILLARD,

Marchynd commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MELANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PLASTRES pour 'année, et CINQ PLASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrite su Journal, doivent endonner avis un mois avant l'expiration de leur abonnen ent

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. Fabre et Lepronon, libraires de cette ville.

Dix lignes et au-dessous, 1rc. insertion, 3s. Chaque insertion subséquente, 1 Au-dessus de dix lignes, 1rc. insertion parligne,	6d.
Chaque insertion subsequente, 1 Au-dessus de dix lignes, tre, insertion parligne,	73d.
Au-dessus de dix lignes, tre-insertion parligne,	ld.
	Od.
(3)	4d.
Chaqueinsertion subséquente,	ld.

PROPRIETE DE JANVIER VINET, PTRE.
PUBLIE PAR J. B. DUPUY, PTRE.
IMPRIME PAR J. A. PLINGUET.